

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/079

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- Vu la demande de Monsieur LHERNOULD Louis en date du 23 mars 2026,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur les quatre places de parking situées à côté de l'entrée du restaurant scolaire, côté parking, Place du Général de Gaulle afin de permettre l'installation du traiteur « Le Charolais de Bauvin », il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les quatre places de parking situées à côté de l'entrée du restaurant scolaire, à l'occasion d'un repas du Club du 3^{ème} âge qui se déroulera au restaurant scolaire. Cela afin de permettre l'installation d'un traiteur. **Cette mesure prendra effet le mercredi 15 avril 2026 à partir de 09 heures jusqu'à 16 heures.**

ARTICLE 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commandante de la brigade de gendarmerie de LA BASSEE,
- Monsieur LHERNOULD Louis,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 24 mars 2026

Le Maire,


Matthieu CORBILLON